

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 12 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Un changement de ministère, ainsi qu'on l'a vu par les dépêches télégraphiques de ces derniers jours, vient de s'accomplir à Bucharest. Ce n'est pas là un événement qui intéresse seulement la politique intérieure de la Roumanie. Les reproches si justement adressés au ministère précédent, dirigé par M. Bratiano, sont encore présents à toutes les mémoires. On sait que ce ministère avait en quelque sorte pris à tâche d'entretenir sur les bords du Danube une agitation qui était devenue un sujet d'inquiétude pour les puissances, et qu'il avait adopté en général une politique bien faite pour justifier le mécontentement de la Turquie, puissance suzeraine. La chute du ministère Bratiano peut donc être considérée comme un gage d'apaisement et de retour à une situation normale dans les régions danubiennes, et à ce point de vue doit être accueillie avec satisfaction en Occident comme en Orient.

Des informations particulières nous assurent que c'est ainsi que cet événement a été envisagé à Constantinople, où l'on n'a pas été moins satisfait de la composition du nouveau ministère que de la retraite de l'ancien. Ajoutons que la bonne impression qu'en a ressentie la Porte ottomane a encore été augmentée par la coïncidence d'une marque de courtoisie personnelle du prince Charles à l'égard du sultan.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Le discours du trône par lequel ont été ou-

vertes les chambres roumaines a été en même temps le testament du ministère Bratiano. Dès le lendemain, les membres de ce cabinet ont présenté leur démission. Comme le discours du trône a dépeint sous les couleurs les plus satisfaisantes la situation intérieure du pays et ses relations avec l'étranger, on peut chercher le motif de cette démission dans les sentiments de défiance qu'on n'en persistait pas moins à nourrir ailleurs contre l'administration du ministère Bratiano. Le changement de cabinet devrait donc être considéré comme une concession faite à l'opinion publique en Europe, et il est permis d'admettre que le nouveau ministère sera scrupuleusement fidèle au programme exposé dans le discours du trône, notamment en ce qui concerne le maintien des bonnes relations avec la Porte. Une telle politique ne pourrait qu'obtenir l'approbation des puissances. Le changement de ministère produira, notamment en Hongrie, une impression favorable; il contribuera, en effet, à dissiper entièrement les appréhensions qu'on pourrait avoir conçues, à Pesth, au sujet d'une politique d'agitation en Roumanie.

Bucharest, 2 décembre.

Le président du conseil des ministres a développé ainsi le programme du nouveau ministère :

Nous voulons maintenir avec la plus complète loyauté les liens séculaires avec la Porte. Nous voulons observer la plus stricte neutralité, aussi bien dans nos relations générales avec les puissances garantes que dans nos relations de bon voisinage avec les Etats limitrophes. Notre droit public a ses racines dans

les traités qui, en créant notre neutralité, garantissent nos droits d'autonomie.

Les deux Chambres ont procédé à l'élection de leurs bureaux présidentiels. La Chambre des députés a élu président M. Jean Bratiano par 66 voix sur 84. M. Nicolas Golesco a été élu président du Sénat. Ont été élus vice-présidents : de la Chambre des députés, MM. Rossetti et Peter Bonigi; du Sénat, MM. Argypulo et Tetu.

Une correspondance particulière adressée de Madrid au *Constitutionnel*, rend compte de la manifestation républicaine de dimanche dernier. Cette manifestation n'a pas seulement été très-calme, très-régulière, mais encore elle a été empreinte d'une telle froideur que, suivant le témoignage de notre correspondant, on pouvait se croire à l'enterrement de la République, plutôt qu'à une démonstration saluant son aurore.

Le principal orateur de la journée a été M. Castelar, que la fougue oratoire a entraîné à de exagérations vraiment grotesques. Selon cet orateur, c'est le peuple espagnol, le peuple républicain, bien entendu (car M. Castelar ne semble pas se douter qu'il existe aussi un peuple monarchique en Espagne), c'est le peuple espagnol qui tiendrait entre ses mains l'avenir de l'Europe et du monde entier. M. Castelar et ses amis poussent même le dévouement jusqu'à se proposer pour être les rédempteurs de la France aussi bien que les rédempteurs de la Pologne. Il ne leur faut pas moins que ce grand rôle pour satisfaire leur ambition. En attendant que M. Castelar ait exécuté sa

promesse et acquis ainsi des droits à notre reconnaissance, nous aurons la charité de le prévenir que l'effet produit en Europe par de tels discours n'a absolument rien de la solennité avec laquelle il les prononce.

La *Gazette de Madrid* publie une circulaire de M. Sagasta, aux gouverneurs des provinces, dont voici la teneur :

Depuis quelques jours, le gouvernement est informé que, dans des villes importantes, les partisans de la réaction, suivant leur ancien système d'exagérer les tendances révolutionnaires pour discréditer les idées libérales, exploitent par ce moyen les masses moins éclairées.

La circulaire signale comme symptômes certains de ces manœuvres anti-révolutionnaires, la préconoc au milieu des masses dites à tort républicaines de certains hommes méprisables qui ont appartenu à la police du dernier gouvernement.

La perturbation provoquée dans des réunions pacifiques, lorsqu'elles sont purement monarchiques, l'abus des armes données au peuple, la proclamation de principes absurdes, la propagation de nouvelles exagérées, et, enfin, les menaces plus ou moins ouvertes de restreindre par la force la liberté du suffrage, ont été jusqu'à présent les moyens employés par la réaction pour entretenir une perturbation apparente.

La circulaire ordonne que les gouverneurs, tout en respectant rigoureusement les droits des réunions pacifiques, protègent les réunions et mettent à la disposition des tribunaux, pour être punis conformément aux lois, ceux qui

## FEUILLETON.

5

## LES CHEVEUX DE MÉLANETTE

Par ANGELO DE SORR.

(Suite et fin.)

Le spahis, se sentant en proie à un cauchemar, voulut se réveiller, mais impossible. Il voulut bondir hors de la couche, mais la force lui manqua, ses membres paraissaient paralysés; il essaya de crier, et le son s'arrêta dans sa gorge. Et il s'agitait sur le lit.

Mais le songe tenace continuait toujours.

Le fantôme abandonna la croisée. Le dormeur s'en crut débarrassé, et le calme lui revint. Mais les fantômes des rêves ne s'évanouissent pas de la sorte.

En effet, un instant après, il entendit la porte de la chambre qui, laissée par lui entrebâillée, s'ouvrait en craquant sur ses ferrures.

Un frisson parcourut le corps de Maxime. De sa bouche sortait comme un râle causé par les efforts qu'il faisait pour crier. — Enfin la porte s'ouvrit, et lorsqu'elle fut ouverte, il entendit sur le tapis des pas très-distincts.

On avançait vers la couche, et celui qui venait était proche, car le dormeur entendait très-distinctement

son souffle. Il se redressa pour voir.

Oui, c'était bien le même fantôme qu'il avait aperçu à travers les vitres et qui se tenait en ce moment debout dans l'appartement.

— Henri, où es-tu ? dit la voix. — Pourquoi n'as-tu pas couché dans mon lit ? Est-ce que tu aurais peur de ta pauvre petite femme ?

Et l'ombre vint se placer contre le lit. Puis, couvrant de sa chevelure la tête du spahis, elle lui dit :

— Peigne-moi.

Maxime se tordait toujours sous l'action de ce cauchemar. Une espèce de froid l'avait pris; il lui prenait comme une fièvre, et, malgré lui, ses dents claquaient.

Il comprenait l'impression funeste de ce songe, il sentait sa tête se perdre, mais impossible de se réveiller!..

Et le fantôme, se tenant immobile en face de lui, répétait par moments d'une voix monotone et comme suppliante.

— Peigne-moi, peigne-moi !

Et les cheveux couvraient la figure de Maxime. Il en avait dans les yeux, ils lui entraient dans la gorge. Malgré lui, et comme se soumettant à cette prière, ou plutôt à cet ordre répété, il leva les bras et passa ses doigts dans les cheveux.

Mais, au froid de cette chevelure, son cerveau se troublait, la fièvre l'emportait. Des crispations nerveuses agitaient ses membres; aussi, prenant à deux mains ces longues mèches, il se mit à les étreindre comme ferait d'une corde l'homme qui se noie, sentant la mort l'envelopper. Il les secoua avec force, avec rage, à les arracher. Si bien que le fantôme se dégagait de ses étreintes, et le malheureux entendit de nouveau le bruit des pas de quelqu'un qui sort à la hâte.

Mais son rêve devait s'arrêter là. Parvenu au paroxysme de la frayeur, il bondit hors de la couche et tomba sur le parquet.

Réveillé aussitôt, il poussa un grand cri. Mais ce cauchemar avait été tellement violent qu'il resta étendu par terre, l'esprit perdu, comme fou.

Mais une fièvre réelle avait suivi la commotion morale; commotion tellement forte, que la frayeur l'empêchait même encore d'appeler.

Dans la confusion de ses idées, il vit tout-à-coup reparaître le fantôme de Mélanette, qui reparaisait aux blancs rideaux des croisées. — Alors, saisi d'un redoublement de frayeur, il se releva, et s'élançant vers la porte, il cria de toutes ses forces.

Le jardinier fut réveillé en sursaut.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, c'est ce monsieur !... Bien sûr, il l'aura vue !..

Cette pensée ne devait point lui donner courage; aussi accourut-il tout effrayé.

— Qu'y a-t-il, monsieur ? qu'y a-t-il ?

— Le fantôme !.. répondit Maxime tout haletant.

A sa vue, car son visage était décomposé, et la sueur lui décollait de partout, le jardinier recula presque épouvanté.

— Quel fantôme ?..

— La vicomtesse !.. Elle est venue..

— La vicomtesse !..

— Oui, ma belle-sœur... je l'ai bien reconnue... il a fallu que je la peignasse... oh ! j'ai peur !.. j'ai peur !..

Ces paroles ne rassuraient point le jardinier, et devant cet insensé, il demeurait indécis, embarrassé, troublé. — D'ailleurs, ce jeune homme éperdu le pétrifiait comme eût pu faire l'apparition subite d'un somnambule près de sa couche; et puis ses yeux étaient hagards et la fièvre lui étreignait le cerveau.

Enfin, le vieux bonhomme parvint à reprendre ses sens. Il remit Maxime sur le lit et alla chercher du secours.

Un instant après, des voisins accoururent amenant un docteur. Ce docteur avait été appelé une fois ou deux pendant la maladie de la vicomtesse dans des moments de crise qui ne permettaient pas que l'on attendît l'arrivée du médecin de Paris.

tenteraient de troubler le libre exercice du droit de réunion.

Les gouverneurs devront aussi appeler l'attention des habitants honorables et libéraux sur les exagérations de tout genre, leur démontrer que la réaction masque ses intentions sous le voile de la démagogie la plus extrême, assurer de toute part et à tout prix l'ordre matériel en faisant appel au patriotisme des bons citoyens et en recourant, en cas de besoin, à l'aide des tribunaux et de la force publique.

La circulaire termine en ces termes :

« Le gouvernement qui a marché dans les voies de la liberté, aussi bien que pouvaient le demander les plus exigeants, a aussi le droit de garantir l'exercice de ces libertés. Le gouvernement compte que son action s'y fera sentir par une énergique décision des gouverneurs contre tous ceux qui tenteraient de faire dégénérer les précieuses tendances de la révolution, de diminuer ou de troubler, si peu que ce soit, les droits que le pays a conquis. »

Un télégramme de New-York, 2 décembre, annonce que la junte révolutionnaire de Cuba a publié une proclamation aux termes de laquelle elle refuse la grâce offerte aux rebelles, et exprime sa résolution de combattre pour l'indépendance de l'île.

Les élections anglaises s'achèvent peu à peu. Il ne reste plus aujourd'hui à pourvoir qu'à deux ou trois sièges écossais. La majorité libérale est évaluée à 114 voix. Les organes du parti victorieux affirment qu'elle se fera remarquer par son esprit de discipline. Jamais, assurent-ils, chef de parti n'aura eu une majorité plus complètement dévouée à sa politique que celle qui appuiera M. Gladstone dans le prochain parlement.

La Gazette de Londres confirme l'élévation de mistress Disraeli à la pairie. Les lettres patentes royales lui confèrent la dignité de vicomtesse du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, avec les noms et titre de vicomtesse Beaconsfield de Beaconsfield, dans le comté de Buckingham. Cette dignité passera, suivant la loi, aux héritiers mâles de M. et de M<sup>me</sup> Disraeli.

Quant au premier ministre, dont la femme entre ainsi dans les rangs de la noblesse, il restera simplement « le très-honorable M. Disraeli », jusqu'à ce que la faveur royale lui accorde aussi un titre que, pour le moment, il paraît avoir refusé.

On télégraphie de Londres, le 3 décembre :

Dans une circulaire adressée aux membres du parti conservateur dans le Parlement, M. Disraeli expose que le résultat des élections fait prévoir que le cabinet actuel serait impuissant à commander la confiance à la nouvelle Chambre des communes.

En conséquence, les ministres considèrent

comme un devoir pour l'honneur de leur politique de se démettre de leurs fonctions sans tarder un seul jour. Les ministres sont convaincus que la politique de M. Gladstone est fautive en principe, qu'elle n'est pas applicable et que si elle était appliquée, elle produirait des effets désastreux. Aussi continueront-ils de faire une résistance implacable contre l'abolition de l'Eglise d'Irlande.

Le Times croit que le comte Russell sera appelé aujourd'hui par la reine, après l'audience dans laquelle M. Disraeli aura présenté sa démission, mais que le comte Russell cédera sans doute à M. Gladstone la mission de former un nouveau cabinet.

Le Daily Telegraph annonce que M. Gladstone a déjà été mandé par la reine et que l'acceptation de la démission du cabinet Disraeli est un fait accompli.

La Correspondance provinciale de Berlin dit, à propos de la déclaration faite à la Chambre par le ministre de la justice, que le ministre n'a certainement pas eu l'intention de provoquer un nouveau conflit parlementaire. Son intention, dit l'organe semi-officiel, était d'attirer l'attention de la Chambre sur le danger qu'il y aurait à traiter légèrement la question du vote des impôts. Il faut espérer que cet incident amènera une étude consciencieuse des conditions indispensables au développement du régime parlementaire dans ses véritables limites.

La Correspondance voit dans le discours du trône à Bucharest et dans le changement du ministère roumain une confirmation nouvelle des tendances générales de paix.

M. de Bismark est arrivé à Berlin, le 2 décembre, à quatre heures du soir.

On mande de Pesth, le 3 décembre.

La Chambre des députés a adopté les modifications à la loi militaire votées par le Reichsrath autrichien.

La délégation autrichienne a adopté le budget du ministre de la guerre, en grande partie suivant les propositions de la commission du budget.

M. Czartoriski a parlé, au nom des paysans polonais, en faveur des propositions du gouvernement et il a accentué qu'en cas de conflit européen l'armée devrait être prête.

On écrit de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à la date du 2 octobre :

L'avis à vapeur le Coëtlogon, qui était parti d'ici le 22 août, ayant à bord M. le général Martin des Pallières, est rentré le 30 du même mois, après avoir successivement visité les postes de Bourail, Gatope, Pouébo, Hougape, Lifou (îles Loyalty) et Kanala. Cet officier général a quitté la colonie le 2 septembre sur le Coëtlogon, se rendant à Sydney, d'où il prendra le paque-

bot anglais qui le conduira à Pointe-de-Galles, et de là en Cochinchine.

Le Coëtlogon a ramené, le 30 août, au chef-lieu, le détachement, qui, sous les ordres du commandant Mathieu, était allé pacifier les environs du poste de Bourail. Après avoir contraint les populations à demander grâce et à promettre soumission pour l'avenir, les 60 hommes dont se composait cette petite colonne ont franchi la chaîne centrale de l'île et sont venus se rembarquer à Napoléonville. Cette rapide campagne a eu pour résultat d'obtenir la remise entre nos mains d'ôtages fournis par les tribus les plus compromises et l'envoi de 40 de leurs enfants aux écoles de Kanala et de Bourail.

Un nouveau convoi de 200 forçats vient de nous arriver par la frégate à voile l'Alceste. Ce bâtiment, commandé par M. Brossel, capitaine de frégate a mouillé le 22 août sur notre rade, venant de Toulon, en 135 jours, après avoir relâché au cap de Bonne-Espérance et à la Réunion. C'est le 8<sup>e</sup> convoi qui nous arrive et qui porte à près de 2,000 le nombre des transportés en ce moment sur nos pénitenciers. L'Alceste nous a également amené 68 canonniers et ouvriers de l'artillerie de marine. Ce bâtiment a repris la mer le 10 septembre, se rendant à Taïti et de là en France.

Nous avons eu ce mois-ci la visite de deux navires de guerre anglais, la frégate à hélice Challenger, et la corvette à hélice la Blanche. Ces deux bâtiments, après quelques jours de relâche sur notre rade, sont partis pour Sydney.

Le Coëtlogon est revenu de Sydney, le 18 septembre, et nous a amené le général de brigade Payne, qui vient inspecter nos établissements d'artillerie. Cet officier général doit nous quitter le 2 octobre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le Pays :

« L'Empereur a ordonné qu'un brevet d'imprimeur fût accordé à une société d'ouvriers qui est en état de l'exploiter.

« Cette société a rédigé ses statuts. Ils seront publiés. On verra qu'ils reproduisent presque ceux des sociétés ouvrières anonymes.

« La société prendra le nom d'Association générale typographique.

« Personne ne méconnaîtra la grandeur du bienfait. Personne n'en méconnaîtra surtout l'autorité, dans un moment où tant d'orateurs se fourvoient dans les questions économiques. L'Empereur montre du doigt la voie : celle du travail fécondé par l'association. »

— Nous lisons dans l'Union libérale de Tours :

« On nous écrit de Paris, du Palais de Justice même, que M. le président Benoît-Champy vient d'ouvrir le testament et les codicilles de M. Berryer. L'illustre orateur prescrit qu'on

l'enterre à Augerville, entre son père et sa femme, dans la tombe qu'il a fait préparer. Il lègue toute la quotité disponible à son petit-fils; il laisse à l'ordre des avocats son buste en marbre et le portrait de son père; enfin il laisse quelques souvenirs à des parents et à cinq ou six amis.

« Il institue pour exécuteurs testamentaires M. Moreau, son secrétaire, M. Prestat, son notaire, et M. Paul Andral. »

— La Gazette de France assure que les principaux barreaux de France se disposent à envoyer une députation aux obsèques de M. Berryer; plusieurs, du moins, ont déjà télégraphié pour demander le jour.

Les obsèques de M. Berryer auront lieu lundi à Augerville.

— Au dire de l'Indépendance belge, on s'occuperait au ministère de l'intérieur d'un gros projet. Une compagnie ayant toutes garanties et tous capitaux, demande à être autorisée à fonder une assurance d'espèce nouvelle, ou du moins d'organisation nouvelle : l'assurance pour les voyages en chemin de fer. Voici en peu de mots le système : La compagnie voudrait être autorisée à faire percevoir par les employés mêmes des chemins de fer, ou dans un bureau annexe établi à chaque gare, une surtaxe, moyennant laquelle on aurait, en cas de déraillement, de rencontre ou de tout autre accident, droit à une prime pour soi ou pour ses héritiers.

La surtaxe perçue serait de 40 centimes pour 100 kilomètres, et de 25 centimes, prix unique, pour les distances excédantes jusqu'à la frontière. Pour les lignes de banlieue, on percevrait seulement 5 centimes.

Bien entendu, chacun resterait libre de s'assurer ou de ne pas s'assurer en partant, la prudence étant une vertu essentiellement facultative.

L'affaire ainsi combinée, ajoute l'Indépendance belge, présente des chances très-sérieuses de réussite, tellement sérieuses qu'il ne serait pas impossible, dit-on, que l'Etat songeât à exploiter l'idée lui-même. On aurait calculé, d'après l'estimation des probabilités, que les assurances sur le voyage pourraient donner un revenu net de douze ou quinze millions par an.

— Un accident qui aurait pu avoir des suites extrêmement graves est arrivé dimanche à l'un des derniers trains venant de Bruxelles.

A peine avait-il franchi la hauteur de Weerde, petite localité située au-delà de Malines, que le machiniste s'aperçut que des flammes, sortant de dessous la locomotive qu'il conduisait, lui léchaient les jambes. Il crut d'abord devoir attribuer cette circonstance à un accident arrivé au four, et continua sa route jusqu'à Malines. Les flammes étaient devenues plus intenses, et, examen fait, on s'aperçut

La commotion avait été trop forte et le spahis cherchait vainement à se reconnaître dans l'incohérence de ses idées. C'est à peine s'il pouvait articuler quelques mots. Mais le docteur, au fait du passé, comprit tout de suite que ce n'était que le résultat d'un rêve.

— C'est tout uniment un cauchemar, lui disait-il, et vous le voyez bien, il n'est venu personne.

— Je vous dis que si... elle est venue...

— Simple hallucination.

— Mais, je l'ai peignée !...

— Eh bien, oui, vous avez cru la peigner.

— Comment ! j'ai cru ?... Mais je vous dis que non-seulement je l'ai peignée, malgré moi, mais encore que je me suis accroché à sa chevelure à la lui arracher. Mais, au fait, éclairez mon lit, éclairez, vous allez voir !...

Par complaisance, le docteur prit une bougie et la porta vers la couche.

— Tenez, tenez !... s'écria le malheureux halluciné, doutez-vous encore !... regardez ces cheveux... ces cheveux !...

Et retombant sur l'oreiller, il fut pris de convulsions et sa tête se perdit sous l'action d'une violente fièvre cérébrale.

La stupeur fut générale. La couverture, les draps étaient couverts de longs cheveux noirs. Maxime

lui-même en avait encore entre les doigts.

Le docteur devenu comme muet le regardait pâle et hagard. Et cette frayeur qui se communiquait de l'un à l'autre ne devait point calmer le malade. — Aussi le délire s'empara-t-il de lui... Et quand le jour fut venu...

... Mais, voici que l'auteur se trouve embarrassé.

— Bon ! s'écria aussitôt le lecteur mécontent, je sais ce qu'on va me dire... l'auteur n'a pas de dénoûment !... Il vaut bien la peine de s'engager ainsi dans le fantastique lorsqu'on n'a pas le talent de s'en sortir !...

Eh bien, cher lecteur morose, permettez-moi de vous assurer que je possède fort bien mon dénoûment, seulement je voudrais autant que possible adoucir une transition, et pouvoir vous le dire sans vous faire subir le plus petit choc, le moindre heurtement.

— Il est donc bien terrible ? se demandera une lectrice avide d'émotions.

— Ah ! madame, plutôt au ciel qu'il en fût ainsi !... C'est tout le contraire, il est très-ordinaire, et nécessairement tout réaliste.

— Messieurs, dit avec grande raison le prestidigitateur au public qui cherche à s'expliquer un de ses tours, messieurs, je ne suis pas plus sorcier que vous.

En effet, il faut à toute chose, si extraordinaire, si naturelle qu'elle paraisse, une cause matérielle ; et

lorsque l'étrange vous a porté dans les mondes imaginaires, pour en revenir il faut descendre.

Or, voici le moment d'opérer notre descente ; je crains qu'elle ne soit trop rapide, et s'il doit y avoir chute, je voudrais l'amortir.

Cette page est donc tout simplement un parachute que j'attache à la fantastique nacelle de ce petit roman.

Ainsi, personne n'a la pensée que j'aie la prétention de lui faire croire que cette pauvre vicomtesse soit ressuscitée. Ce serait vraiment trop extraordinaire, et l'on crierait aussitôt, et avec raison, à l'in vraisemblance.

Cependant — comme on dit au Palais — il est venu quelqu'un dans cette chambre ; il y a eu bruit de pas, il y a eu des cheveux sur le lit. Il faut justifier tout cela.

Des cheveux ?... Était-ce réellement des cheveux ? Dame, à la lueur des bougies on peut se tromper. — Et, quand le jour fut venu...

Ma foi, il vaut autant le dire tout de suite !

Et, quand le jour fut venu, on reconnut que ce qu'on avait pris pour des cheveux était tout simplement de longs crins.

La chambre étant au rez-de-chaussée, l'arabe familier était venu la nuit flairer son maître, et c'était sa grande et soyeuse crinière que le spahis avait prise pour les cheveux de Mélanette. ANGELO DE SORR.

Nous avons reproduit, il y a quelques jours, une des œuvres en prose de M<sup>me</sup> Anais Ségalas, le *Figurant*. Nos lecteurs ont apprécié les sentiments délicieux et moraux de ce petit roman. Nous croyons leur être agréable en leur donnant une petite pièce de vers du même auteur. M<sup>me</sup> Ségalas est mère de famille, elle écrit d'inspiration ; c'est ce qui fait que l'on trouve tant de charme à lire ses œuvres.

### LEÇON SUR LA BIBLE.

Apporte-moi la Bible, et viens voir les images. Ici Dieu fait les mers, les astres, les nuages ; Car il peut tout — il est le puissant des puissants. En soufflant sur ses murs il détruit Babylone ; Il renverse les rois assis sur leur grand trône, Et punit les enfants quand ils font les méchants.

Là, c'est Babel l'immense, et l'impie, et la vaine ; Notre-Dame (1) à côté n'eût semblé qu'une naine ; Là, Samson aussi fort qu'un troupeau d'éléphants ; Là, Moïse au berceau qu'on fait jeter dans l'onde, Parce que Pharaon, l'un des grands rois du monde, N'aimait pas les petits enfants.

Là, Jésus tout meurtri sort de sa tombe noire : Longtemps son sang coula dans son beau ciel de gloire ; Les anges pleuraient, puis descendaient ramasser, — Chez les apôtres saints, dans les vieilles chaumières

(1) Notre-Dame de Paris.

que le train était entamé par le feu à différents endroits. Voici ce qui était arrivé : Un train de marchandises avait précédé de quelques minutes celui dont nous parlons.

A la hauteur de Weerde, trois barils de pétrole étaient tombés d'un wagon. S'étaient-ils défoncés en tombant ou l'ont-ils été par l'arrivée du train de voyageurs, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que le liquide s'était enflammé par le passage de la locomotive, et avait provoqué l'incendie dont nous venons de parler. Nous le répétons, cet accident aurait pu avoir des conséquences très-déplorables. Les barils auraient pu aussi bien occasionner un déraillement désastreux qu'incendier le train en son entier. Il paraît que le machiniste a reçu des brûlures assez graves ; mais c'est heureusement le seul fait fâcheux qu'on ait à regretter.

— Les zouaves pontificaux ont ouvert une souscription en faveur des familles de Monti et Tognetti : 1,800 fr. ont déjà été souscrits.

— Un homme s'était arrêté dimanche au coin d'Arbour square Stepnay, à Londres, pour allumer sa pipe. Il frotta une allumette contre une des colonnes en fonte destinées à recevoir les lettres (*pillar boxes*), lorsque tout-à-coup un bruit épouvantable se fit entendre, et l'homme fut renversé violemment sur le sol.

En se relevant, il s'aperçut que la colonne avait sauté et que les lettres étaient éparpillées çà et là par terre.

Cet accident est dû à une crevasse qui s'est déclarée dans les tuyaux de gaz placés immédiatement au-dessous de la colonne. Le gaz avait rempli le pilier en fonte, et il avait suffi d'une seule étincelle pour l'enflammer.

— Un épouvantable incendie vient de dévorer les ateliers de MM. Grieve et C<sup>ie</sup>, peintres-décorateurs dans Druly-Lane, à Londres. Les trois étages de la maison sont devenus totalement la proie des flammes.

Les décors destinés à l'ouverture de l'Opéra Italien d'Her Majesty's Théâtre sont complètement réduits en cendres.

Les dommages sont énormes.

— Un terrible événement est rapporté par une correspondance de Baden : On célébrait une noce à Subenau, petite localité située dans les environs de cette ville. La fête venait de se terminer par une valse, lorsque le jeune époux, que la danse avait échauffé, eut la malencontreuse idée de boire un verre d'eau très-froide. Aussitôt il s'affaissa : une attaque d'apoplexie foudroyante l'avait tué. A la vue de ce douloureux spectacle, sa femme s'évanouit. Quand elle revint à elle, on constata qu'elle était devenue folle.

— On écrit de Moirans à l'*Impartial dauphinois* que dimanche soir, vers neuf heures, un craquement formidable a annoncé la chute du

clocher à peine achevé de l'église de Saint-Jean-de-Moirans. Dans sa chute, il a considérablement endommagé le chœur de l'église en y faisant deux larges brèches.

Le clocher s'étant affaissé sur sa base, n'a causé aux bâtiments voisins que de légers dégâts. Mais on frémit quand on songe au malheur qui aurait couvert la paroisse de deuil, si cet accident était arrivé pendant les offices divins, et surtout pendant la seconde messe, où l'église se trouvait remplie de personnes qui étaient venues écouter divers morceaux exécutés par la société chorale les Vignerons de Saint-Jean-de-Moirans, en l'honneur de la fête de la Sainte-Cécile.

La cause de cet accident ne peut aucunement être attribuée à l'entrepreneur, qui a fait consciencieusement le travail, mais bien à la décision prise d'exhausser, sans les reprendre en sous-œuvre, les murs de l'ancien clocher, trop faibles et non faits pour porter un pareil poids.

— M. Burnham, chargé par contrat de faire descendre jusqu'à Wyoming (Wisconsin), le long de la rivière Laramie, les pièces de bois nécessaires à la construction des traverses du chemin de fer du Pacifique, a fait commencer en divers endroits des travaux d'endiguement destinés à augmenter la profondeur de la rivière et par suite la rapidité du courant.

Dans les premiers jours, les ouvriers employés à ces constructions ne furent pas peu étonnés de trouver chaque matin les travaux beaucoup plus avancés qu'ils ne les avaient laissés la veille au soir. Le mystère fut bientôt expliqué : tous les soirs, après le départ des ouvriers, des bandes de castors les remplaçaient et travaillaient sans s'empêcher pendant la nuit entière.

Leur ouvrage est pour le moins aussi bien fait que celui des hommes, et l'entrepreneur Burnham ne se tient pas de joie, car ces intelligents maçons lui ont fait faire une économie de plusieurs milliers de dollars. Mais ce sont les ouvriers qui ne sont pas contents ; depuis la collaboration des castors, il a fallu en renvoyer plus de la moitié. On ne se préoccupe plus des brèches qui peuvent survenir aux digues, car il n'en est pas plus tôt signalé que des centaines de castors se mettent à la réparer activement.

Les habitants du pays, émerveillés, se demandent quel si grand intérêt la famille des castors peut avoir au prompt achèvement du chemin de fer du Pacifique. Malgré toute leur intelligence, ces pauvres animaux ne se doutent guère du prix dont on paiera leur coopération. Ils ne prévoient pas les marchands de peaux de castor.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le fourneau économique, réinstallé rue Haute-Saint-Pierre, sera ouvert mardi 8 décembre.

Des examens pour l'admission du surnuméraire des postes auront lieu le 28 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

L'administration de la guerre vient d'envoyer aux intendants des travaux préparatoires pour le recrutement de 1869. Rien n'est changé, quoi qu'on ait pu dire, aux conditions ni à l'époque du tirage. Il aura lieu, comme d'habitude, dans le courant de février.

Nous croyons utile de porter à la connaissance des pères de famille une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, au sujet de la session du mois de mai pour le baccalauréat ès-lettres.

A cette session extraordinaire, on admet,

seulement depuis quelques années, les candidats régulièrement inscrits au concours d'admission à l'École impériale militaire de Saint-Cyr. Or, on a constaté dans plusieurs académies que les jeunes gens, pour jouir du bénéfice de cette mesure, ont fait, lors de leur inscription, des déclarations inexactes. Ces élèves, après avoir obtenu le diplôme de bachelier, se dispensaient, sous un prétexte ou sous un autre, de se présenter aux épreuves de l'École militaire.

Pour faire disparaître ces fraudes, très-préjudiciables aux bonnes études, le ministre a décidé qu'au mois de mai prochain on exigera une déclaration des pères et des tuteurs attestant que les candidats se destinent à l'état militaire et qu'ils doivent subir l'année même les épreuves d'admission à l'École de St-Cyr.

Cet appel fait aux familles leur fera sentir la gravité de l'engagement qu'elles prennent, et il y a tout lieu de croire que de nouvelles fraudes ne rendront pas nécessaires les dispositions répressives auxquelles le ministre n'a pas voulu recourir jusqu'à présent.

L'Empereur a décidé que les jeunes gens de la classe de 1867 seraient réunis dans les dépôts d'instruction du 15 décembre 1868 au 15 mai 1869, pour y faire en une seule fois les deux périodes d'exercice réglementaire.

Les jeunes soldats ont jusqu'au cinquième jour qui précède celui de leur mise en route, pour présenter des substituants ou remplaçants dans les conditions de la loi du 31 mars 1855, modifiée par celle du 1<sup>er</sup> février 1868.

## AVIS ADMINISTRATIF.

### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif ;

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841 ;

Donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, un terrain d'une contenance de 22<sup>m</sup> 46 superficiels, dépendant d'une propriété située en cette ville, rue de Nantilly, section F, n<sup>o</sup> 166 et 167 du plan cadastral, appartenant aux époux Ballet, moyennant la somme de cent douze francs trente centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi, elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 décembre 1868.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* du 4 décembre :

Des bruits répandus depuis quelque temps pouvaient faire croire à des projets de rassemblement au cimetière Montmartre, dans la journée du 3 décembre.

L'autorité a dû prendre les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité et la libre circulation aux abords du cimetière.

Une foule assez nombreuse s'est montrée sur le boulevard de Clichy, de deux heures à quatre heures et demie. La circulation, un moment interrompue, a été rapidement rétablie. Quelques arrestations ont dû être faites, mais l'ordre a été constamment maintenu.

On lit également dans la feuille officielle :

« La Grèce a accédé à la convention monétaire de 1865. L'arrangement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. »

Pesth, 5 décembre. — La délégation autrichienne a adopté le budget extraordinaire de l'armée de terre. Dans le cours de la discus-

sion, le ministre de la guerre a fait ressortir la nécessité de fortifier la frontière de Galicie.

Berlin, 3 décembre. — Un long entretien a eu lieu entre le roi et M. de Bismark.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LES ANIMAUX D'AUTREFOIS, par VICTOR MEUNIER. — 1 beau volume in-8<sup>o</sup>, orné d'un grand nombre de gravures sur bois. — Publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 2 fr. 50 c., chez les libraires du département.

Qu'est-ce que les animaux d'autrefois ? Ce sont évidemment les animaux fossiles. Mais qu'est-ce que les animaux fossiles ? La réponse cette fois n'est pas aussi simple qu'elle paraît. On a d'abord appelé de ce nom les animaux antérieurs à la dernière grande révolution du globe ; mais ce système n'est plus admis que par les survivants de l'époque qui l'a conçu.

L'auteur de ce livre, dont le nom se rattache à d'importants travaux dans toutes les branches des sciences naturelles, examine, avec ce discernement exercé qui donne tant d'autorité à sa critique, les divers systèmes qui ont été formulés sur les questions paléontologiques. A l'aide de ses lumières, nous pouvons pénétrer dans ces catacombes du règne animal, et y observer des types qui ont entièrement disparu de la surface du globe.

Quelle n'est pas notre surprise à l'aspect de ces gigantesques quadrupèdes que fort heureusement nous n'avons plus à craindre de rencontrer sur notre chemin ! de ce *megatherium*, « la plus énorme et la plus puissante machine à fouir le sol, à broyer et à digérer les racines, qui ait jamais existé, à la connaissance du moins des naturalistes ! » de ce *dinotherium*, dont le nom signifie *bête terrible*, et dont la taille dépassait notablement celle des éléphants actuels ! de ces monstrueux oiseaux, le *dinornis* et l'*épiornis*, dont la hauteur excédait quatre mètres ; dont les œufs, de la contenance de huit litres trois quarts, égalaient celle de six œufs d'autruche, de cent quarante-huit œufs de poule, et de cinquante mille œufs d'oiseau-mouche !

A côté de ces espèces colossales, que de types étranges, bizarres, impossibles, chez lesquels la création semble avoir largement exercé sa fantaisie ! Dans une pareille publication l'illustration est d'un grand secours ; sans elle, les descriptions scientifiques seraient inintelligibles ; grâce à elle, nous pouvons parcourir une galerie zoologique dont nous chercherions vainement des spécimens dans notre Muséum, quelle que soit sa richesse.

Nous croyons devoir avertir nos lecteurs que la MAISON BOISSIER, confiseur à Paris, a été, par suite d'expropriation, transférée provisoirement

PLACE DU NOUVEL OPÉRA, 2.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

## BULLETIN FINANCIER.

La rente française s'établira-t-elle à 72 ? jusqu'ici elle n'a pu le faire ; les réalisations se produisent abondantes, lorsqu'on s'approche de ce cours.

Le 3 pour 100 en réaction est à 71.52 ; cette baisse a entraîné les valeurs, qui montrent cependant de la fermeté à tout symptôme de reprise.

Le 5 p. 100 italien, maintenu par la même spéculation, reste à 56.70, chiffre magnifique de réalisation.

La Compagnie immobilière et le Mobilier sont en baisse, au lendemain de l'assemblée des actionnaires qui a eu lieu le 26 novembre. Le Foncier est au-dessous de 1,500 fr.

Mais c'est sur les Omnibus que pèse la baisse la plus importante. La compagnie annonce que le coupon du 1<sup>er</sup> janvier sera de 12 fr. 50 au lieu de 25 fr., chiffre auquel il avait toujours été fixé ; cette décision donne à craindre que le revenu de l'exercice ne soit que de 25 fr., si même il atteint ce chiffre. Les Omnibus tombent de 870 à 840.

Les Salines de l'Est, valeur de premier ordre, sont en hausse, et se traitent de 805 à 810 ; à la première reprise, elles seront à 850 fr.

Les Obligations mexicaines sont cotées 153.75. On assure que le règlement de la répartition des 4 millions de rente votés à la dernière session a été distribué cette semaine à la section des finances du conseil d'Etat. On dit que la somme affectée à chaque obligation sera de 6 fr. 17 centimes de rente 3 p. 100 et, en outre, de 15 fr. en argent. Une année entière serait accordée pour produire les titres et toucher la somme allouée, à dater du mois de janvier prochain. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

De tous ses bons amis les pauvres, — des prières,  
De l'amour, pour en faire un baume, et le panser.

C'est le Dieu des enfants ; il leur dit quand ils meurent :

« A vous mes lis, mon ciel où les anges demeurent,  
» Car vous êtes tout blancs et tout vêtus de lin ;  
» Car vous avez quitté mes cieux d'or et de flammes  
» Depuis si peu de temps, que vos petites âmes  
» N'ont pas oublié le chemin. »

Au bel arbre de vie il leur permet sans cesse  
D'aller cueillir des fruits ; tout le jour il les laisse  
Jouer à ses côtés ; et puis, quand il fait noir,  
Comme il sait qu'ils ont peur, sitôt que vient la brune  
Il va vite allumer sa large et grande lune  
Pour qu'ils ne restent pas sans lumière, le soir.

Mais il est temps d'aller dormir, car la nuit tombe ;  
Va prier, mon agneau sans tache, ma colombe ;  
Le bon Dieu, s'il manquait une prière au ciel,  
Serait sombre et chagrin, comme toi quand ta mère  
Oublie un jour d'emplier autant que d'ordinaire  
Ta tasse de lait et de miel.

Allons ! vite à genoux ! il faut prier, c'est l'heure.  
Dieu te donne ton pain, ton soleil, ta demeure,  
Sans rien te demander que de l'aimer un peu.  
Joins tes petites mains, et dis-lui : « Merci, père ! »  
Et les saints s'écrieront (les grands saints qu'on vénère) :  
« Béni soit cet enfant qui vient de prier Dieu ! »

M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

**VENTE**

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

A l'audience des criées du tribunal civil de Saumur,

Le samedi 2 janvier 1869, à midi,

DE :

1° Une MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 10, et ses dépendances, autrefois occupées par M<sup>me</sup> Tessié des Sablons.

Cette maison, joignant au nord le quai Saint-Nicolas, au levant la rue de la Fidélité, au midi la rue de la Petite-Bilange et au couchant l'Etat, se compose d'un principal corps de bâtiment, entre cour et jardin, de remises, écuries, et autres servitudes de chaque côté de la cour, de vastes magasins sur la rue de la Fidélité, et d'une petite maison à l'angle des rues de la Fidélité et de la Petite-Bilange.

Mise à prix..... 25,000 fr.

2° Un GRAND TERRAIN, propre à bâtir, situé à Saumur, à l'angle des rues de la Maréchalerie et du Pavillon, d'une contenance de 14 ares 75 centiares.

Mise à prix..... 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

2° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué co-licitant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> Clouard, le dimanche 20 décembre 1868, à midi,

**D'UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte, occupée par M. Beaumont, bonlanger.

On traitera avant l'adjudication.

S'adresser, à M. MARCHAND, passementier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (528)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**VENTE**

Par autorité de justice

ET PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 décembre 1868, à midi, en l'étude,

**DES RENTES FONCIÈRES**

CI-APRÈS,

Provenant des successions Vallet.

- 1° Une rente de 66 fr. 50 cent.
- 2° Une rente de 50 fr.
- 3° Une rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.
- 4° Une rente de 7 fr. 55 cent.
- 5° Une rente de 15 fr.
- 6° Une rente de 36 fr. 50 cent.
- 7° Une autre rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.
- 8° Et une rente de 32 fr.

Toutes ces rentes sont garanties par hypothèque.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 9 décembre 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée M<sup>me</sup> veuve Rousseau, rentière, sise à Saumur, rue Courcouronne, n° 7, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête du sieur Antoine Doyalle, garde-champêtre, demeurant à Saint-Florent, et autres héritiers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, couvre-pieds, 40 draps,

serviettes, effets, commodes, secrétaire, armoires, tables, chaises, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

APRÈS DÉCÈS,

Et pour liquidation de société,

A la requête de M. Kerneis, le liquidateur,

Autorisée par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur,

Dans les magasins de feu Monsieur PASQUINI et M. PETIT, liquoristes, quai de Limoges, n° à Saumur.

Le dimanche 13 décembre 1868, à midi, et jours suivants, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

Il sera vendu :

- 950 litres d'élixir Pasquini (connu sous le nom d'élixir Raspail) ;
- 1365 — liqueurs assorties, extra-fines, fines et ordinaires, en cruchons et bouteilles ;
- 250 — absinthe en fûts et en bouteilles ;
- 900 — alcool ;
- 300 — rhum de la Jamaïque ;
- 190 — kirsch de la Forêt-Noire ;
- 320 — fine-champagne, Cognac et eau-de-vie ;
- 625 — Vermouth ;
- 615 — infusions de cassis ;
- 236 — — d'oranges et citrons ;
- 400 — vins de : Malaga, Frontignan, Madère, Beaujolais, etc.

**Matériel.** — Deux beaux foudres, quantité de tonnes, barriques et petits fûts, bombonnes neuves, robinets en cuivre, quantité d'outils servant à l'exploitation, alambic et ses accessoires, un filtre en cuivre rouge, bouchons ; 5,000 bouteilles, cruchons vides, bascule, mesures, balances, charrette à bras, chantiers, étagères, cre à bouteilles, bureau, presse à copier, mobilier, etc.

Les droits de circulation seront à la charge de la vente.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION**

de diverses

**FOURNITURES**

Pour l'atelier d'Arçonnerie de l'École impériale de cavalerie.

Le lundi 28 décembre 1868, à une heure, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1869, savoir :

- Charbons de terre,
- Charbon de bois,
- Coke,
- Ouils,
- Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, levée Notre-Dame, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, (541) CASTEX.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**MAISON OU PORTION DE MAISON**

Rue Basse-Saint-Pierre, 16, entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

**A CEDER DE SUITE,**

Pour cause de santé,

**Un très-beau magasin**

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

**MAISON A LOUER**

AVEC COUR ET JARDIN,

Rue Beaurepaire, 11.

S'adresser à M. DAGET, qui l'habite. (536)

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTMENT.

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1869,

Une MAISON, rue du Portail-Louis, occupée actuellement par M. Offray, horloger, se composant d'un magasin, arrière-magasin, chambres aux trois étages, greniers et cave.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. RAGAIN, au Cimetière. (482)

**CABINET D'AFFAIRES.**

**C. CHERUY**

Ancien 1<sup>er</sup> clerc de M. Leroux, notaire, Saumur, rue du Temple, 18.

Recouvrements, — actes sous seings privés, — locations, — ventes d'immeubles à la commission, — mandats, — etc., etc. (516)

**A LOUER**

Présentement, par lots,

**UN TERRAIN DE 2,000 MÈTRES**

pour petits jardins.

Situé rue Neuve-Maremillette.

S'adresser à M. PÉAN. (468)

**RAEDLÉ**

Horloger de Genève.

Maison Martin-Boret, n° 13, rue Royale, Saumur,

A l'honneur de prévenir le public de cette ville et des environs, qu'après avoir fait ses apprentissages à l'école d'horlogerie de Genève, et avoir travaillé douze ans dans les premières fabriques de la même ville, il vient de s'établir provisoirement en chambre, au premier étage de la maison Martin-Boret, marchand de meubles, n° 13, rue Royale (sur les Ponts).

Il s'efforcera, tant par la modicité de ses prix que par la prompte et bonne exécution de ses travaux, de mériter la confiance qu'il a l'honneur de solliciter.

Nota. — Il se chargera de faire les réparations des ouvrages les plus difficiles dans sa partie, tels que : chronomètres, horlogerie de précision, etc., et l'on trouvera chez lui un bel assortiment de montres de Genève. (537)

**PAPIER WLINSI**

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Mauvaises gorges, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Ou pour la St-Jean,

**UNE PETITE MAISON,**

Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Un ancien militaire, sachant conduire, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

**AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE**

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié

En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C<sup>e</sup> (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

**TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR**

**LE CHOCOLAT DU BARRY** de Londres, breveté de S. M.

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogrammes, contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HIROLES, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et C<sup>e</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 55	»	»	71 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 25	»	»	101 50	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	487 50	2 50	»	»	»	»
Banque de France. . . . .	3180	»	»	3180	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1537 50	10	»	1537 50	»	10
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	637 50	»	2 50	640	2 50	»
Crédit Industriel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	305	6 25	»	298 75	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	710	6 25	»	710	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	918 75	3 75	»	920	1 25	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1202 50	»	7 50	1210	7 50	»
Est. . . . .	566 25	1 25	»	565	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	972 50	2 50	»	975	2 50	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	638 75	1 25	»	637 50	»	1 25
Ouest. . . . .	573 75	1 25	5	575	1 25	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1537 50	5	»	1540	2 50	»
Canal de Suez. . . . .	430	2 50	»	430	»	»
Transatlantiques. . . . .	342 50	7 50	»	337 50	»	5
Emprunt Italien 5 0/0. . . . .	57 70	»	55	58 30	»	60
Autrichiens. . . . .	661 25	»	3 75	660	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	422 50	»	6 25	423 75	1 25	»
Victor-Emmanuel. . . . .	47 50	1	»	»	»	»
Romains. . . . .	47 50	»	»	48 50	1	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	303 75	3 75	»	300	»	3 75
Saragosse. . . . .	87	1 50	»	87 50	»	50
Séville-Xérés-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	67 50	»	3 50	67 50	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	116 25	2 25	»	117	»	75 5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	344	»	»	341 25	»	»
Orléans. . . . .	335	»	»	335	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	333	»	»	333	»	»
Ouest. . . . .	331	»	»	332	»	»
Midi. . . . .	330 50	»	»	330 50	»	»
Est. . . . .	329	»	»	327 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.